



INSCRIPTION VAL DE SAÔNE ET BEAUJOLAIS

BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS GARNERANS SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE MONTCEAUX

NOM : PRÉNOM :

NÉ(E) LE : / / Féminin Masculin TELEPHONE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

MAIL (en majuscules) :

AUTORISATION POUR TOUS LES ADHÉRENTS

Je soussigné(e) :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association.
- Autorise la publication de photos et vidéos (droit à l'image).
- M'engage à me procurer l'équipement nécessaire et adapté à la pratique.

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e) Mme, Mr :

PÈRE

MÈRE

TUTEUR

- Autorise mon enfant à participer aux événements organisés par La voie du Tigre Blanc et ses clubs affiliés.
- Autorise l'association à prendre toute mesure d'urgence en cas d'accident.

J'atteste avoir le plein exercice de l'autorité parentale à l'égard de cet enfant mineur.

Le À Signature :

→ ENTOUREZ LA COTISATION CORRESPONDANTE

ENFANTS	Année complète
4-7 ans (1 cours)	193 €
7-13 ans (1 cours)	218 €
7-13 ans (3 cours)	253 €

ADOS & ADULTES	Année complète
Kung-fu (1 cours)	233 €
Accès complet (3 cours)	283 €

→ AJOUTER L'ACHAT DE L'ASSURANCE

+ Assurance (obligatoire)

Tarif unique	39 €
--------------	------

→ COCHEZ LES COURS CHOISIS

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENDREDI

SAMEDI

LE **PASS' SPORT**



Pass' Région
CHÈQUE-VACANCES

anCV
COUPON SPORT

PASS' RÉGION : N°

CODE CONFIDENTIEL :

PASS' SPORT : N°

Tournez S.V.P.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR LA VOIE DU TIGRE BLANC - À lire entièrement et à signer. Merci.

La Voie du Tigre Blanc est une association loi 1901, à but non lucratif, agréée par Jeunesse et Sport.

- ❖ Les cotisations sont perçues à l'année pour une durée de 10 mois (sauf pour inscription en cours d'année).
- ❖ Le règlement des cotisations devra s'effectuer par chèque ou espèces.
- ❖ Nous sommes affiliés Pass' Région, Chèques Vacances, Pass' Sport, Carte Jeunes 01 et Coupon Sport.
- ❖ L'inscription ne sera validée qu'après le dépôt de toutes les pièces requises (fiche d'inscription, règlement cotisation, et document de demande d'assurance). Tout dossier incomplet ne sera pas accepté.
- ❖ Le club est partiellement ouvert pendant les vacances scolaires (organisation de stages).
- ❖ Aucun remboursement de cotisation ne pourra être effectué.

TENUE ET ÉQUIPEMENTS :

Tous les élèves devront revêtir la tenue :

- Pour le Kung-fu : Pantalon noir de l'école (short **du club** autorisé en période estivale après accord du professeur), tee-shirt de l'école et chaussures adaptées (pour salles non équipées de tatamis).
- Pour la Boxe Sanda : Short du club, tee-shirt de l'école et pieds nus.

Les élèves de Kung-fu et Boxe Sanda se doivent d'avoir leur propre matériel de protections pour les combats. (obligatoire à partir de la deuxième année pour les élèves de Kung-fu).

Protections minimums obligatoires : protège-dents, gants, protège-tibias/pieds et coquille pour les hommes.

- ❖ Sécurité : le port de bijou, montre, piercing est strictement interdit et les cheveux doivent être attachés.
- ❖ L'équipement sportif et martial (y compris les protections et les armes) utilisé lors des entraînements et non fourni par le club, doivent être approuvés au préalable par votre enseignant.

- ❖ Il est interdit de quitter la salle sans l'autorisation préalable du responsable du cours.
- ❖ Les élèves se doivent d'apporter en début de cours une bouteille d'eau, déjà remplie avant d'arriver au club (ceci afin d'éviter les allées et venues toujours gênantes pendant les cours).
- ❖ L'exclusion d'un élève pourra être prononcée après réunion du bureau restreint et du professeur, suite à 3 avertissements consécutifs, si l'élève à un comportement contraire à l'esprit et à la moralité des arts martiaux. La voix du professeur sera prépondérante dans tous les cas.
- ❖ Sauf si l'adhérent exprime par écrit sa volonté de ne point apparaître sur les photos et vidéos affichées sur internet et/ou dans l'école, celui-ci autorise l'utilisation de son image.
- ❖ Les données à caractère personnel vous concernant (nom, prénom, date de naissance) sont indispensables à la gestion de votre adhésion par votre association. Elles ont un usage strictement interne. Vous autorisez expressément l'association à traiter et conserver informatiquement les données vous concernant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant, auprès du bureau, en application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée.
- ❖ Discipline des visiteurs : Pendant le cours nous exigeons le silence de la part des visiteurs, c'est pourquoi nous demandons aux parents accompagnés de jeunes enfants, de les garder sous leur responsabilité à tout moment. Il est aussi strictement interdit de traverser, ni même d'entrer dans l'espace de déroulement du cours. Il est aussi interdit de filmer le cours ainsi que les élèves, sans l'autorisation du professeur.
- ❖ Vestiaires : Ils sont strictement réservés aux adhérents. Les affaires personnelles des adhérents laissées dans les vestiaires sont sous leur responsabilité, l'association se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Merci d'indiquer la date, suivie de la mention « *lu et approuvé* » Le/...../.....

et de signer dans le cadre (élève et/ou son responsable légal) :